

U²⁰¹⁷NSS



Fiche Sport 4 – Escrime

Mise à jour : 18 octobre 2016



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Accessibilité	Page XX
II. Innovation	Page XX
III. Responsabilité	Page XX
Annexes	Page XX

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Escrime a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2017

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Championnats de France UNSS Excellence Escrime

Conditions de Participation

Les tireurs inscrits dans un pôle France ne peuvent pas participer.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimales	Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 compétiteurs maximum dans 3 championnats (Épée, Fleuret, Sabre) B3, M1, M2 Mixité obligatoire B3 autorisés avec certificat médical de surclassement	3 compétiteurs maximum dans 3 championnats (Épée, Fleuret, Sabre) M2, C1, C2, J1, J2 Mixité obligatoire
ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP	Les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer dans les équipes ou en équipes purement « handisport » Toutes les catégories d'âge sont acceptées à partir de B3 en collèges et de C1 en lycées Les élèves valides tireront dans les conditions de pratique de l'élève en situation de handicap	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	Relais à l'Italienne ² Match de Poule : 3 relais de 4 touches (12 touches) Match de Classement : 3 relais de 5 touches (15 touches)	Relais à l'Italienne Match de Poule : 3 relais de 4 touches (12 touches) Match de Classement : 3 relais de 5 touches (15 touches)
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique	Académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	40 pour les 3 armes	40 pour les 3 armes
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges Épée Champion de France UNSS collèges Fleuret Champion de France UNSS collèges Sabre Champion de France Sport Partagé	Champion de France UNSS lycées Épée Champion de France UNSS lycées Fleuret Champion de France UNSS lycées Sabre Champion de France Sport Partagé Champion de France UNSS LP Épée Champion de France UNSS LP Fleuret Champion de France UNSS LP Sabre

² La répartition dans les Poules sera effectuée en fonction des résultats obtenus par le Jeune Officiel de l'équipe au QCM de l'accueil du Championnat de France

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Excellence Escrime

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévu pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors des certains championnats de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012

- les qualifications sont identiques aux lycées,
- la formule de compétition classe ensemble les équipes de lycées et de LP,
- lors du classement « scratch » des lycées des podiums seront organisés pour les LP quelque soit leur classement.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Même si la non-saisie des élèves des Sections Sportives Scolaires n'a pas de conséquence directe sur la participation aux Championnats de France d'Escrime, la saisie permet de recenser le nombre de ces Sections Sportives Scolaires et leurs effectifs de façon précise.

Date butoir :

- 16 décembre 2016

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Toute référence à cette discipline doit s'inscrire dans le respect de son identité : l'escrime est une activité de sport de combat d'opposition régie par un règlement fédéral applicable au milieu scolaire.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Formation

La Direction nationale en partenariat avec la FFE organise dans l'académie de l'organisateur des championnats de France et durant la période 2016 - 2020 des formations à destination des animateurs d'AS.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque course se terminera de la façon suivante :

- à la fin des matches, les concurrents se serrent la main et saluent les arbitres.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFE

La convention entre l'UNSS et la FFE précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFE.

La certification de niveau académique UNSS permet **d'obtenir** le titre d'arbitre **départemental** d'Escrime **sous réserve d'effectuer le stage de formation fédéral d'arbitre de 20h.**

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre régional d'escrime **sous réserve d'effectuer le stage de formation fédéral d'arbitre de 20h.**

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Éduc-Escrime

L'ÉDUC ESCRIME est une pratique innovante dont l'objectif est de rendre accessible l'activité escrime dans le monde scolaire

BUT DU JEU : TOUCHER SON ADVERSAIRE à l'aide d'une arme en plastique SANS SE FAIRE TOUCHER, AVEC LA POSSIBILITÉ DE SE DÉFENDRE DANS UNE ZONE D'INVULNERABILITÉ SANS TOUCHÉ POSSIBLE APPELÉE « MAISON » au MAXIMUM 2 fois par touche.

Le but du jeu : Implique pour les tireurs de comprendre qu'il est impossible d'attaquer ensemble. L'Éduc-Escrime favorise l'échange entre les tireurs par le principe d'attaquer chacun son tour (première étape pour comprendre la convention des armes conventionnelles Fleuret Sabre : l'attaque est prioritaire). Ce jeu d'échange en escrime de manière épurée, car sans contacts de lames, donne l'initiative à l'attaque, et une réelle possibilité de se défendre sans l'utilisation de son arme, en se réfugiant dans sa maison, facilitant ainsi son arbitrage.

Lors des Championnats de France d'Escrime, une compétition réservée aux Benjamins sera organisée : Le critérium national **Éduc-escrime**.

Les rencontres se disputent exclusivement avec les « kits premières touches ». Les armes de ce matériel sont en plastique et non électriques. Il est possible d'utiliser l'arme comme un sabre ou comme un fleuret.

Il s'agit d'une épreuve par équipe constituée d'UN Garçon, d'UNE Fille et d'un Jeune Officiel

Une formule adaptée sera proposée en tenant compte des effectifs présents. Une épreuve en relais sera privilégiée.

	COLLÈGES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 compétiteurs B1, B2, B3 Mixité obligatoire
ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP	Les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer dans les équipes ou en équipes purement « handisport » Toutes les catégories d'âge sont acceptées à partir de B3 en collèges et de C1 en lycées Les élèves valides tireront dans les conditions de pratique de l'élève en situation de handicap
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau départemental minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au Critérium
RÈGLEMENT	UNSS
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	36 équipes

RÈGLEMENT

1. L'arme

Elle est utilisée pour toucher, mais pas pour se défendre. Les assauts sont dits « sans fer » c'est-à-dire sans aucun contact de lames, ni battements ni parades.



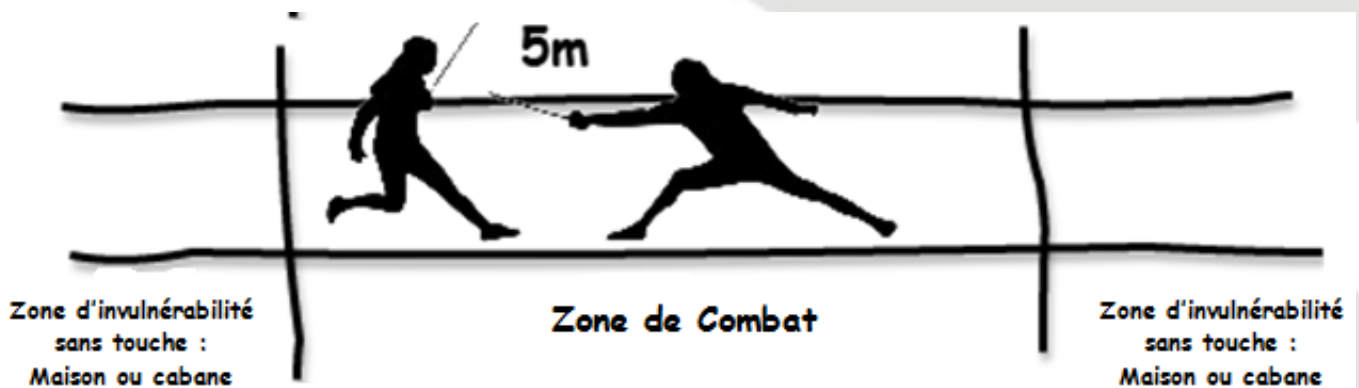
L'utilisation de l'arme pour bloquer ou détourner l'arme de l'adversaire est interdite.

2. La piste

La piste fait 9 m de long et environ 1,5 m de large.

Une zone de combat de 5 m est tracée et deux zones d'invulnérabilité de 2 mètres sont tracées de chaque côté de la zone de combat.

- Le tireur qui franchit des 2 pieds cette ligne est dans une zone d'invulnérabilité où il ne peut ni toucher ni être touché.
- Le tireur qui franchit d'1 pied cette ligne est considéré rentré dans sa zone d'invulnérabilité, une vie lui est décomptée, et il peut être touché par son adversaire.
- Chaque tireur possède 2 vies par touche. Ce qui signifie qu'un tireur ne peut pas se réfugier plus de 2 fois dans sa cabane à chaque touche. Un tireur est considéré dans sa maison quand un des deux pieds est placé derrière la ligne. Si le tireur a les deux pieds derrière la ligne il ne peut pas être touché ; s'il a un pied il peut être touché.
- Enfin, un tireur ne peut pas rester dans sa cabane (au maximum 2 secondes). Cela signifie que dès que le tireur est passé derrière sa ligne, il est dans l'obligation de rentrer dans la zone de combat sans temps d'arrêt pour pouvoir toucher son adversaire.



3. La touche

La touche est portée avec l'arme sur la tête comme au sabre ou sur la veste comme au fleuret.

- TRANCHE-TÊTE : avec le tranchant de l'arme sur la tête ou la figure
- PIQUE-VESTE : avec la pointe sur la veste (tronc, bras jusqu'au coude, bavette)

Les coups de tranchant sur la veste et le coup de pointe au masque ne sont pas comptabilisés.




Un armé de bras trop important (la pointe du sabre recule et le coup est porté avec violence) est considéré comme une faute et est sanctionné.

4. L'attaque

L'attaque est portée en fente. Elle est exécutée en un seul temps (c'est-à-dire en une seule action pour toucher).

La fente peut être précédée d'un déplacement vers l'avant. Si ce déplacement vers l'avant est exécuté avec un changement de rythme et sans temps d'arrêt avec la fente, c'est une attaque ! Le défenseur n'a que le choix de « faire tomber l'attaque dans le vide » ou d'aller dans sa maison, pour reprendre une priorité.

La position «pointe en ligne» n'est pas prioritaire sur une attaque.


 L'attaque exécutée en croisant les pieds comme une course en avant ou en flèche est interdite.


 Si contact de lames, battements à répétitions ou parades


5. La défense

La défense consiste à éviter l'attaque.

- Faire tomber dans le vide
- Esquiver
- Aller dans sa « cabane » (zone d'invulnérabilité) au maximum 2 fois par touche

 La défense exécutée avec son arme en bloquant ou en détournant le coup adverse est interdite.

 Au cours de la même touche, un tireur qui retourne une troisième fois dans sa cabane (au moins un pied derrière la ligne) sera sanctionné par une touche de pénalité.

 Le tireur qui reste derrière sa ligne pour conserver l'avantage du score ou pour toutes autres raisons est également sanctionné par une touche de pénalité. Temps supérieur à 2 secondes maximum

6. L'offensive après la défense


(Souvent appelée « riposte » à petite distance ou « l'attaque repart » lorsqu'on observe une nouvelle offensive.)

Les offensives ou actions destinées à toucher, après une défensive, peuvent être réalisées:

- Comme une attaque (voir définition)
- Avec un allongement du bras ou un déplacement vers l'avant en fonction de la distance nécessaire pour toucher.

7. Les déplacements

Ils se font sans croiser les pieds.

 Croiser les pieds (courir) pour se défendre ou pour attaquer est interdit.

8. La mise en garde

Les tireurs se mettent en garde avec le pied arrière sur la ligne des 5m.

9. Nombre de touches et durée du match

La formule varie en fonction de la nature du match (match de poule match de classement)


Match de Poule		Match de Classement
Poule Unique 2 relais de 3 points (soit la victoire à 6 points)	2 Poules 2 relais de 4 points (soit la victoire à 8 points)	4 relais de 3 points (soit la victoire en 12 points)
2 minutes par relais (temps décompté)	2 minutes par relais (temps décompté)	2 minutes par relais (temps décompté)
Ordre choisi par l'équipe	Ordre choisi par l'équipe	Ordre choisi avant le début du match par tirage au sort
En Cas d'égalité Mort Subite de	En Cas d'égalité Mort Subite	En Cas d'égalité Mort Subite de


20 sec (tirage au sort)	de 20 sec (tirage au sort)	20 sec (tirage au sort)
-------------------------	----------------------------	-------------------------

10. Sanctions

Au cours d'un match, l'arbitre donne un carton jaune (avertissement) dans le cas d'une faute prévue par le règlement et annule la touche éventuellement portée par le tireur fautif.

Toutes les nouvelles fautes commises au cours du même match sont sanctionnées par un carton rouge.

 Le carton rouge donne un point à l'adversaire et annule de la touche éventuellement portée par le tireur fautif.

 Le carton Jaune est attribué au tireur non combatif pendant plus de 20 secondes

 Le carton Rouge est attribué au tireur qui est non combatif à la deuxième fois.

11. L'arbitrage

Les commandements : « *En garde - êtes-vous prêts ? - Allez - Halte* »

Le principe pour l'arbitre est d'analyser la phrase d'armes afin de déterminer la priorité et de donner son avis sur la validité de la touche.

L'arbitre annonce la phrase d'armes, indique le tireur prioritaire (celui qui attaque) et la validité de la touche (Tranche tête ou Pique veste), il compte également les points

2 assesseurs comptabilisent pour chaque maison et à chaque touche le nombre de fois que les tireurs entrent dans leur maison. Si un tireur pénètre entièrement dans sa maison plus de deux fois par touche, l'assesseur annonce le Halte lève le carton rouge, donnant un point à son adversaire.

12. Terminologie.

- **Attaque** : action initiale exécutée en allongeant son bras puis en se fendant ou en marche et fente. Il s'agit d'un mouvement offensif vers l'avant. Comme énoncé plus haut, la fente précédée d'un déplacement vers l'avant avec un changement de rythme et sans temps d'arrêt est une attaque !

L'attaque est prioritaire

- **Contre-attaque** : touche portée après, pendant, et dans l'attaque adverse.

La contre-attaque n'est pas prioritaire

- **La défense** : c'est l'action de faire tomber dans le vide l'attaque, en reculant. Un tireur peut se défendre en pénétrant dans sa maison au maximum 2 fois par touches.

Après une défensive le tireur reprend la priorité

- **La riposte** : Action exécutée après avoir paré l'attaque adverse avec son arme. L'utilisation du terme « Riposte » pour nommer l'action offensive qui suit la défensive en faisant tomber l'attaque dans le vide ou en se réfugiant dans sa maison est un abus de langage qui simplifie cependant l'analyse en éducation escrime.

- **L'attaque repart** : L'action immédiate qui suit la défensive est une « attaque qui repart ». Elle peut s'exécuter en fonction de la distance de l'adversaire en :

- Allongement du bras
- Marche ou bond
- Fente, marche et fente.

L'attaque qui repart est prioritaire

13. Analyse de la phrase d'armes

L'arbitre analyse l'échange et détermine l'ordre des priorités.

L'arbitre dira par exemple :

- Il y a une attaque de droite une défensive de gauche et une attaque qui repart de gauche.
 - o Il questionne alors les assesseurs de droite :
 - L'attaque de droite est ce qu'elle touche ? Il montre le tireur qui attaque.
 - o Les assesseurs se prononcent :
 - non.
 - o Il se tourne vers les assesseurs de gauche :
 - L'attaque repart de gauche, est ce qu'elle touche ?
 - o Les assesseurs se prononcent :
 - Oui.
 - o L'arbitre conclue :
 - Point à gauche.
 - Le score est de x à y en faveur de droite ou de gauche.

14. Difficultés d'arbitrage

Une des difficultés pour l'arbitre sera de veiller à bien voir la priorité de l'attaque et la fin de cette priorité. En effet toute tentative de touche vers l'avant constitue une attaque. Par conséquent, s'il n'y a pas de touche la priorité est perdue et passe à l'adversaire.

- Il ne faudra pas confondre un déplacement vers l'avant suivi d'une fente, qui est bien une attaque, avec une tentative de touche suivie d'une autre et d'une autre qui sont des successions d'attaques rapprochées avec des mouvements de l'arme vers l'avant et dans le vide.
- Si l'adversaire prend sa priorité et touche, après une de ces actions qui ne touchent pas, il marque le point.
- Si l'arbitre est dans l'incapacité de définir qui est l'attaquant, dans le cas de touches simultanées, il pourra indiquer Attaques Simultanées aux tireurs, les remettre en garde et reprendre l'assaut, sans comptabiliser les touches portées.
- L'attaque sur la préparation, bien connue des techniciens, ne doit pas être valorisé en Éduc-escrime. L'esprit du jeu consiste à respecter l'échange. Le doute doit profiter à l'attaquant. La difficulté d'exécution d'une offensive correcte par un tireur ne doit pas favoriser l'appellation « d'attaque sur la préparation » d'une action exécutée sur l'attaque adverse qu'on appelle communément contre attaque et qui n'est pas prioritaire.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Philippe DEKEYSER

FFE

Marie Alexandra BLOMME
Jean-Pierre PHILIPPON
Michel MARPEAUX

Responsable Formation

UNSS

François Xavier PELLETIER
Pierre LE NOC
Serge PRUD'HOMME

Responsable Communication

Délégué Technique

Loïc LAURENT

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2016
et n'étant pas autorisées à participer en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2016 et
n'étant pas autorisées à participer en Excellence**

NÉANT